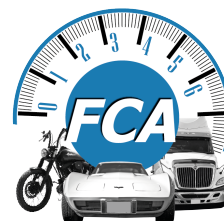


Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	POULICHET ANTHONY
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	029Z1081 <i>Poulichet Anthony</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	L.N.P Bld Jean MOULIN / Z.A. de KERLEDAN (rocade) 29270 - CARHAIX
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S029Z143
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	30/09/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Yannick BOURGEOIS <i>Yannick Bourgeois</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 30/09/2027
----------------------	--------------------------------------

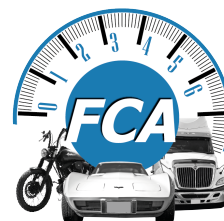
Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : POULICHET ANTHONY



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : BE390KS Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES
Date de mise en circulation : 09/12/2010 N° PV : 25868779

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24863386	02/10/2024	RAS
24863546	12/10/2024	RAS
24863794	29/10/2024	RAS
24863879	05/11/2024	RAS
24863952	08/11/2024	RAS
24864331	03/12/2024	RAS
25865185	04/02/2025	RAS
25865809	14/03/2025	RAS
25866177	04/04/2025	RAS
25866460	25/04/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : POULICHET ANTHONY



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	CONFORME
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	CONFORME
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : POULICHET ANTHONY



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	CONFORME
--	---	----------

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : POULICHET ANTHONY



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	CONFORME
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	CONFORME
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	CONFORME
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.